

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

E1 - ANALYSE ET COMPRÉHENSION D'UN SYSTÈME

U1
Coefficient : 2

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences et les savoirs technologiques associés relevant de l'analyse et de la compréhension globale d'un système du domaine de l'oléohydraulique et pneumatique.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales C1-1, C4-1, C4-2 du référentiel de certification.

● Structure de l'épreuve et critères d'évaluation

A partir des données suivantes :

- un dossier technique ou des extraits relatifs à un système du domaine de l'oléohydraulique et du pneumatique,
- des éléments ressources nécessaires à la résolution des problèmes posés (documentation industrielle et technique relative aux composants ou constituants, ...)

Le candidat devra notamment :

- conduire pour tout ou partie, l'analyse fonctionnelle et structurelle d'un système ou sous système,
- vérifier éventuellement certaines performances à partir de l'interprétation des données techniques fournies,
- expliquer des comportements,
- conduire certains calculs de vérification,
- vérifier la pertinence de certains choix technologiques.

L'évaluation prendra en compte :

- la pertinence et la rigueur de l'analyse,
- la maîtrise des outils d'analyse,
- la qualité de la compréhension des données,
- la compréhension globale des fonctions techniques du système (mécanique, électrique, électronique, informatique, pneumatique, hydraulique),
- la pertinence des lois physiques utilisées afin de justifier une solution retenue.

● Mode d'évaluation

⇒ Évaluation ponctuelle écrite d'une durée de 2 heures

Le candidat est amené à répondre aux questions portant sur un problème réel, à partir d'un dossier technique ou d'une notice, et d'extraits de documentations industrielles de composants et constituants.

E2 - MAINTENANCE DES INSTALLATIONS OLÉOHYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES U2 **Coefficient 6**

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve a pour objectifs d'évaluer les compétences et les savoirs technologiques associés relatifs à :

- l'analyse du fonctionnement d'un système ou sous système,
- la définition des fonctions à assurer,
- la réalisation des opérations de maintenance et de diagnostic,
- la description des procédures mises en œuvre et aux conditions de conformité et de sécurité à respecter en vue de réaliser une opération de maintenance,
- ponctuellement, la réalisation d'un câblage électrique, oléohydraulique et/ou pneumatique.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales C1-1, C2-1, C2-2, C3.1, C3.2, C3.3, C3.4, C4.1, C4.2.

● Structure de l'épreuve et critères d'évaluation

A partir des données suivantes:

- un système pluritechnologique en dysfonctionnement,
- le dossier technique du système,
- la demande d'intervention ou le bon de travail,
- les moyens de contrôle et de mesure et leur notice d'utilisation,
- les moyens d'intervention,
- la documentation technique.

Le candidat devra notamment :

- analyser le fonctionnement du système,
- localiser et diagnostiquer les causes de dysfonctionnement,
- préparer et organiser l'intervention,
- réaliser la réparation, en fabriquant éventuellement un élément de raccordement,
- remettre le système en service,
- renseigner les documents de suivi de maintenance, établir un compte rendu de l'activité,
- respecter les règles d'hygiène et de sécurité et la qualité du service.

L'évaluation prendra en compte :

- la rigueur de démarche mise en œuvre,
- la pertinence du diagnostic,
- la qualité de la préparation et de l'organisation,
- la conformité de l'intervention,

- le compte rendu de l'activité,
- les résultats de la réalisation et du câblage,
- la qualité de la communication technique utilisée (maîtrise des codes et des langages techniques),
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

● **Mode d'évaluation**

⇒ **Évaluation ponctuelle pratique d'une durée de 6 heures**

Le support de l'évaluation sera constitué par un système pluritechnologique.

Le candidat est amené à résoudre un problème réel posé à partir d'un système en dysfonctionnement. Il dispose du dossier technique et de tous les documents utiles pour comprendre le fonctionnement de ce système, pour effectuer les contrôles et mesures nécessaires, des moyens d'intervention afin de réaliser les différentes opérations dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité.

Un compte rendu du travail réalisé sera demandé.

Le candidat peut, 2 semaines avant l'épreuve, prendre connaissance des systèmes et des dossiers techniques supports de l'épreuve à l'exclusion de toute autre information, notamment sur les questions posées.

Un professionnel peut faire partie de la commission d'évaluation.

⇒ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations :

- 1^{ère} situation : conduite d'une opération de maintenance
- 2^{ème} situation : préparation et organisation d'une opération, réalisation d'une modification ou d'une adaptation en vue d'amélioration

organisées par le ou les professeurs chargés des enseignements technologiques et professionnels. Un professionnel qualifié peut être associé à ces évaluations. Le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'épreuve ponctuelle correspondante

Les périodes choisies pour les situations d'évaluation relèvent de la responsabilité des enseignants. Elles sont choisies en fonction de l'avancement de la formation et de l'acquisition des compétences. Pour tous les candidats, les enseignants veillent à réaliser les évaluations en phase terminale d'acquisition des compétences.

A l'issue du contrôle en cours de formation, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat. Cette fiche est accompagnée d'une proposition de note.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous les documents supports des situations d'évaluation et des prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces éléments seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note définitive.

E3 - ÉVALUATION DE LA FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

U3
Coefficient 2

● Objectifs et contenu de l'épreuve

Cette épreuve doit permettre plus particulièrement d'évaluer les compétences relatives aux activités professionnelles liées à la maintenance de tout ou partie d'une installation oléohydraulique et pneumatique.

L'épreuve porte sur tout ou partie des compétences terminales C1-1, C2-1, C2-2, C4-1, C4-2.

Ces compétences sont liées aux tâches professionnelles T1 : Maintenance, T2 : Mise en service, T3 : Mise au point, T5 : Méthode de maintenance, T7 : Montage assemblage.

● Structure de l'épreuve et critères d'évaluation

La structure de l'épreuve est définie selon les modes d'évaluation.

L'évaluation prend en compte :

- la maîtrise des savoir faire (conformité, procédures...) et des comportements,
- la prise en compte des facteurs humains,
- le travail en équipe, avec des partenaires extérieurs,
- la qualité du service,
- la qualité des comptes rendu, du dossier,
- la qualité de la communication orale.

● **Mode d'évaluation**

⇒ **Épreuve ponctuelle orale d'une durée de 30 minutes**

L'évaluation a pour support un rapport élaboré par le candidat qu'il présente à un jury composé d'au moins un tuteur d'entreprise et de deux enseignants des enseignements technologiques et professionnels.

Ce rapport est rédigé à partir des tâches effectuées en entreprise par le candidat.

Le rapport est composé des éléments suivants :

- la présentation de l'entreprise d'accueil (économique, humaine, technique),
- les activités de l'élève et principalement les aspects techniques (liste des tâches rencontrées et solutions retenues) des interventions effectuées,
- l'analyse de ses acquis consécutifs à sa participation aux travaux de réalisation définis par les objectifs de formation.

Ce rapport est remis aux examinateurs huit jours au minimum avant le passage de l'épreuve.

L'épreuve se décompose en deux temps :

- un exposé du candidat présentant les tâches réalisées en entreprise (durée 20 minutes),
- un entretien d'approfondissement avec la commission d'interrogation (10 minutes).

⇒ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte une situation d'évaluation réalisée en entreprise et située en fin de formation.

La situation d'évaluation s'appuie sur l'ensemble des activités professionnelles faisant l'objet du rapport de stage ou d'activités ; elle est organisée au cours de la dernière période de formation en entreprise.

L'évaluation s'effectue en cours d'exécution de tâches précisées par le référentiel d'activités professionnelles.

Pour les candidats de la formation professionnelle continue dispensés de la période de formation en entreprise et qui produisent un rapport d'activité professionnelle, l'évaluation par contrôle en cours de formation a lieu dans l'établissement de formation.

A l'issue de la situation d'évaluation, les professeurs concernés et les formateurs de l'entreprise déterminent conjointement la note et l'appréciation qui sont proposées au jury.

Cette note tient compte des compétences acquises lors des travaux réalisés en entreprise et du rapport présenté par le candidat à l'occasion d'un entretien.

Le jury peut éventuellement demander à avoir communication de tous les documents relatifs à la prestation réalisée par le candidat. Ces éléments sont tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen des documents fournis, le jury formule toutes remarques et observations qu'il juge utile et arrête la note définitive.